



ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE COORDONNÉE

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du plan solidarité grand âge, l'offre de services à domicile a connu une croissance spectaculaire tant s'agissant de l'accompagnement des personnes âgées que des personnes handicapées. La demande sociale forte, la pression démographique et le vieillissement de la population, sont autant de facteurs qui militent en faveur de la poursuite de leur développement. Bien que la volonté politique affichée est de prioriser cette offre de proximité, les porteurs de projets devront composer avec un contexte financier toujours plus contraint, mais favorable à l'émergence de nouvelles modalités d'organisation. Dans la droite ligne des débats nationaux sur les parcours des personnes âgées en perte d'autonomie, la stratégie nationale de santé et le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, les gestionnaires de structures sont aujourd'hui invités à repenser leurs organisations autour de nouvelles logiques.

Les perspectives d'évolution des services à domicile continuent de s'orienter vers la médicalisation du domicile à travers

les SSIAD, mais également vers la prévention et l'accompagnement des personnes à travers les SAAD et les SPASAD. Le vieillissement des personnes en situation de handicap présentent de nouveaux enjeux de pratiques et d'organisation des structures.

Au travers de la présentation des grands enjeux de politiques publiques de santé du moment et des évolutions législatives qui se dessinent en matière de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie, cette formation permettra d'apporter des éléments concrets de réponses à différentes interrogations très opérationnelles. Quelles articulations entre les plans nationaux de création de places et les appels à projets ? A quels niveaux l'initiative des gestionnaires peut-elle s'inscrire dans ce processus pour influencer sur la décision publique ? Quels projets portés dans ce contexte de recomposition de l'offre et d'évolution des besoins ? Quels outils sont à disposition des porteurs de projets à cette fin ?

19 septembre 2014 de 9h à 17h

Paris - FIAP - 30, rue Cabanis - 75014

 01 53 98 95 03

 formation@fehpa.fr



ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE COORDONNÉE

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du plan solidarité grand âge, l'offre de services à domicile a connu une croissance spectaculaire tant s'agissant de l'accompagnement des personnes âgées que des personnes handicapées. La demande sociale forte, la pression démographique et le vieillissement de la population, sont autant de facteurs qui militent en faveur de la poursuite de leur développement. Bien que la volonté politique affichée est de prioriser cette offre de proximité, les porteurs de projets devront composer avec un contexte financier toujours plus contraint, mais favorable à l'émergence de nouvelles modalités d'organisation. Dans la droite ligne des débats nationaux sur les parcours des personnes âgées en perte

d'autonomie, la stratégie nationale de santé et le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, les gestionnaires de structures sont aujourd'hui invités à repenser leurs organisations autour de nouvelles logiques. Les perspectives d'évolution des services à domicile continuent de s'orienter vers la médicalisation du domicile à travers les SSIAD, mais également vers la prévention et l'accompagnement des personnes à travers les SAAD et les SPASAD. Le vieillissement des personnes en situation de handicap présentent de nouveaux enjeux de pratiques et d'organisation des structures.

Au travers de la présentation des grands enjeux de politiques publiques de santé du moment et

des évolutions législatives qui se dessinent en matière de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie, cette formation permettra d'apporter des éléments concrets de réponses à différentes interrogations très opérationnelles. Quelles articulations entre les plans nationaux de création de places et les appels à projets ? A quels niveaux l'initiative des gestionnaires peut-elle s'inscrire dans ce processus pour influencer sur la décision publique ? Quels projets portés dans ce contexte de recomposition de l'offre et d'évolution des besoins ? Quels outils sont à disposition des porteurs de projets à cette fin ?

OBJECTIFS

- Appréhender les évolutions attendues de l'offre de service à domicile
- Situer les enjeux de la coopération pour le secteur du domicile
- Se préparer à des collaborations transversales
- Différencier les multiples modalités et formes juridiques de rapprochement existantes
- Explorer de nouvelles formules d'accompagnement à domicile
- Identifier les stratégies de gestion pour une optimisation des ressources

CONTENU

Etat des lieux et perspectives d'évolutions des services à domicile

Les règles de planification et d'organisation de l'offre médico-sociale
Actualité du développement de l'offre à domicile

Les évolutions du cadre juridique et réglementaire de la politique de maintien à domicile
Mise en perspective de la couverture territoriale de l'offre à domicile
Les articulations avec les autres acteurs du domicile (médecins, praticiens libéraux, tutelles)

Les opportunités de rapprochement et les complémentarités à développer

Les instruments au service d'une offre à domicile coordonnée

Les différents outils de coopération et modalités de rapprochement
Avantages et inconvénients des différentes formules
Points de repères juridiques

La diversification de l'offre de services à domicile

Structuration d'une offre de services diversifiée et décloisonnée - aide et soins, médico-sociale et sanitaire

Les SPASAD

Les plateformes de services

Points de vigilance et enjeux en termes organisationnel, de gestion et de pratiques professionnelles (outils, cartographie des métiers, etc.)

Freins et plus-values pour les bénéficiaires, les professionnels et les financeurs

Financement des projets



19 septembre 2014



Paris



298 €
par personne

1 jour



01 53 98 95 03

formation@fehap.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Administrateurs
- Directeurs
- Infirmiers coordinateurs
- Salariés de services médico-sociaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- retours d'expériences
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Conseillers techniques
- Avocat
- Directeurs de structures médico-sociales



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

Intitulé du stage : ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

Date : 19 septembre 2014

Lieu : Paris - FIAP - 30, rue Cabanis 75014 Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962
CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.